

COMMUNE DE ROUSSIEUX
26510

2024 - 022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° DEL 4-15092024

Séance du 15 septembre 2024

Date de convocation : 02/09/2024

L'an deux mille vingt quatre le 15 septembre à 9 heures 00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Didier GIREN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de présents : 5

Etaient présents : Mme et MM. VOLLE Christiane, STERN André, ROVIRA Carine, GIREN Didier, MILLOT Lukas.

Etait excusée : BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien, ROBERT Didier.

Objet de la délibération : Durée des amortissements compte 21531, 21532

Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de fixer la durée des amortissements pour les biens imputés aux comptes 21531 et 21532.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir délibéré et voté à l'unanimité

- DIT que les travaux d'investissements imputés aux comptes 21531 et 21532 seront amortis sur 40 ans.

Fait et délibéré à ROUSSIEUX

Le 15 septembre 2024

Le Maire,

ip

Didier GIREN
Maire
23 sept. 2024